

Foire Aux Questions (FAQ)

Appel à Projets MAS Polyhandicap en Ille-et-Vilaine n° 2021-ARS-06 - ARS Bretagne

L'objet de la FAQ est de répondre aux questions relatives aux appels à projets posées par les établissements et les services, les porteurs de projets, les unions et fédérations.

Les réponses apportées par l'ARS de Bretagne sont ainsi diffusées largement à tous.

Le secrétariat de la Commission qui étudiera les dossiers pour la création de places de Maison d'Accueil Spécialisé avec modalités diversifiées de prise en charge pour adultes en situation de Polyhandicap dans le département de l'Ille-et-Vilaine, est assuré par l'ARS Bretagne.

*A ce titre, des précisions complémentaires peuvent être demandées jusqu'au **27 mai 2021** par messagerie à l'adresse suivante :*

ars-bretagne-oms-aap@ars.sante.fr

Les réponses seront communiquées sur le site internet suivant :

<http://www.bretagne.ars.sante.fr>

FAQ - MAS Polyhandicap en Ille-et-Vilaine

Question 1 :

Dans le cadre de l'AAP « Places MAS avec modalités diversifiées de PeC de PSH Polyhandicap », nous envisageons et travaillons 2 scénarii.

Si au final nous souhaitons vous soumettre les 2 options, est-ce possible ? si oui faut-il le faire en spécifiant les singularités de chacune des options dans le même document ou faut-il vous envoyer 2 documents distincts ?

Réponse de l'ARS Bretagne :

Pour faciliter l'instruction, la notation, et aboutir à un examen d'ensemble plus clair, il vaut mieux que les deux dossiers soient présentés différemment, et s'insèrent ainsi chacun en tant que tel dans un examen d'ensemble.